

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six,
- en exercice : 15 le vingt-huit avril à vingt heures trente,
- présents : 13 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
- votants : 14 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.
Date de la convocation : 25/04/2026

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François, SELIER Sabine, BALEZ Christine, BOUARD Sébastien, DAVIN Sandra, GUILLOUF Dominique, LARGUIER Marion, LAUMAILLER Christine, PORTAL Corinne, SANS René, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.

Absent représenté par pouvoir : LECONTE Fabien à BRUGERON Jean-Noël.

Absent : BOYER Pierre.

SANS René a été élu secrétaire.

Délibération n°2026-026

Objet : Amendes de police de 2025 - dotation 2026

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il serait nécessaire d'établir la demande de subvention de la commune auprès du Département, concernant les opérations susceptibles d'être financées au titre du produit des amendes de police de 2025.

Les opérations concernées sont les suivantes :

1 - Mise en sécurité des dispositifs d'évacuation des eaux, puisards, drains des chemins n°1 et n°2 à Verdezun ;

Les voies communales de Verdezun desservent le village et le lotissement de Verdezun. Les travaux consistent à la mise en sécurité des puisards, aux renforcements de l'accotement et de la chaussée, pose de drains, épaulement de chaussée sur cette portion. Les travaux sont prévus en octobre et novembre 2026
Le montant de cette opération est de 15 654 € H.T.

2 – Fourniture et mise en place de l'Adressage;

L'opération d'adressage réalisée sur l'ensemble de la commune a coûté 32 015,50 €. Cette somme est composée d'une part de la fourniture d'un montant de 25912.50 € H.T., et d'autre part de 6 103,00 € H.T. la pose.

Cette réalisation en 2025 et 2026, pour la pose de plaques de rues et la pose de la numérotation à l'intérieur du centre ancien, a été effectuée par l'entreprise Hermabessière et par le personnel communal.

3- Acquisition de signalisation verticale et marquage au sol :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 048-214800906-20260428-2026027-DE

Un certain nombre de signalisation horizontale et verticale est à renouveler compte tenu du vieillissement et des dégradations le long de nos voies communales. Nous avons également toutes « les dents de requin » à réaliser sur les plateaux surélevés. Le remplacement de la signalisation verticale sera effectué par les services techniques de la commune. Ces travaux seront réalisés de janvier à Septembre 2026.

Le montant de cette opération est de **8 659 € H.T.** composé de la façon suivante : 3 651 € H.T. pour la signalisation verticale et de 5 008 € H.T. pour la signalisation horizontale.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le programme de travaux pour ces trois projets mentionnés ci-avant, établi pour la demande de subvention au titre du produit des amendes de police de 2025,
- **sollicite** à cet effet une participation financière du Département sur la dotation 2025 pour la réalisation de ce programme,
- **programme** les travaux de réfection de murs à partir de septembre 2026 dans la mesure du montant des aides sollicitées.
- **donne** tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire,

René SANS.



Le Maire,

Jean-Noël BRUGERON.

